



Escroquerie de la part de l'ex-compagne de mon ami

Par **goursaud priscilla**, le **23/08/2009** à **21:48**

Bonjour,

l'histoire est tres compliquer mais je vais essayer d'etre tres breve.

voila il y a 7 ans mon ami vivait avec la mere de son fils depuis mai 2002 il sont separe, il vivait maritalement. pendant leur relation il avait contracter un credit revolving avec carte de credit a reserve d'argent. le contrat a ete souscrit au nom de mon ami exclusivement sachant qu'ils ont pris à l'époque les revenu de chacun. mais le remboursement est preleve sur le compte de mon ami.

à l'heure actuel donc 7 ans plus tard son ex-compagne a deliberement fais changer l'adresse pour pouvoir continuer a son insu utiliser la carte donc la reserve de credit. la societe de credit reclame donc a mon ami plus de 3000 euros suite a l'utilisation de la carte. je vous precise que la carte est au nom de mon ami et que le contrat aussi.

nous voulons porter plainte contre elle mais la gendarmerie refuse faute de preuve car c'est elle qui a tout , donc nous avons demander à l'organisme les papier mais il nous on repondu qu'il faut porter plainte et que c'est a la gendarmerie de faire la demande.

que doit-on faire car au final c'est le serpent qui se mort la queue? y-a-t-il un moyen de se retourner contre l'organisme de credit?